

Dans le cadre de l'incapacité de travail
entre

Dossier no

ci-après la personne assurée,

et

Retraites Populaires et son réassureur

ci-après le réassureur.

a) Autres assureurs

Afin de déterminer les droits et d'examiner les prétentions aux prestations de la personne assurée, le/la soussigné(e) autorise expressément le réassureur à se procurer les documents nécessaires auprès de tous les organismes d'assurance de droit public et de droit privé impliqués dans ce cas de prestation en tant que caisses-maladie, assureur maladie, assureurs indemnités journalières en cas de maladie, assureurs accidents, offices AI, institutions de prévoyance, etc. et, en particulier, de consulter les dossiers pertinents (par ex. expertises médicales et rapports d'autres institutions comme l'orientation professionnelle).

b) Médecins et autres prestataires de services médicaux

De par la signature figurant ci-après, le réassureur est également habilité à se procurer les renseignements qui lui paraissent nécessaires auprès des médecins et autres prestataires de services médicaux ainsi qu'auprès des hôpitaux, des établissements de santé, etc. De ce fait, les médecins et les institutions précitées sont ainsi déliés sans réserve de l'observation du secret professionnel envers le réassureur .

c) Transmission de son propre dossier

En outre, la personne assurée autorise le réassureur à transmettre à l'Office AI compétent des documents relatifs à l'évolution de l'incapacité de travail, en particulier des documents médicaux afin d'augmenter sa chance de réinsertion dans la vie professionnelle. Toutefois, la présente procédure ne remplace pas la demande AI qui doit être effectuée par la personne assurée elle-même.

Nom et prénom
de la personne assurée

AVS no

Date de naissance

De par sa signature figurant ci-après, le/la soussigné(e) accorde la procuration précitée dans toute son ampleur (points a à c).

.....
Date du sinistre

Lieu et date

Signature de la personne assurée
ou de son représentant légal



Ce formulaire peut nous être retourné via votre Espace personnel. Si la légalisation des signatures est nécessaire, celle-ci doit être effectuée avant l'envoi du formulaire.